

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2019

VIOLENCES COUPLES ET INCIDENCES SUR LES ENFANTS - (N° 2200)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 9

présenté par

Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Ledoux, Mme Firmin Le Bodo, M. Guy Bricout et M. Naegelen

ARTICLE 3

À l'alinéa 6, après le mot :

« intérêt »,

insérer le mot :

« supérieur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à rappeler le terme « intérêt supérieur de l'enfant » qui est plus précis et pertinent.